



LA NOUVELLE SUBVENTION CANADIENNE POUR L'EMPLOI



LE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DE 2013

Canada 

 **PLAN
D'ACTION**
ÉCONOMIQUE DU CANADA
#pae13



Le Plan d'action économique de 2013 représente le prochain volet du plan à long terme du gouvernement pour renforcer l'économie canadienne dans un monde incertain, créer des emplois et favoriser la croissance tout en maintenant des impôts bas pour les familles et les entreprises et en rétablissant l'équilibre budgétaire d'ici 2015.

Depuis le lancement du Plan d'action économique en 2009, l'économie canadienne a créé plus de 950 000 nouveaux emplois nets, la grande majorité d'entre eux étant de nouveaux emplois à temps plein, bien rémunérés et dans le secteur privé.



FORMATION AXÉE SUR LES COMPÉTENCES

La formation axée sur les compétences constitue un élément central du Plan d'action économique. Le Canada doit composer avec des pénuries de gens de métier qualifiés et de travailleurs dans d'autres domaines, par exemple des électriciens, des charpentiers et des ingénieurs.

Il y a au Canada trop d'emplois qui ne sont pas comblés parce que les employeurs ne peuvent trouver des travailleurs ayant les compétences voulues. En même temps, il y a encore trop de Canadiens qui cherchent un emploi. La formation au Canada n'est pas suffisamment alignée sur les compétences dont les employeurs ont besoin, ou sur les emplois qui sont présentement disponibles.

En jumelant les Canadiennes et les Canadiens aux emplois disponibles, le Plan appuie les particuliers et leurs familles, quel que soit l'endroit où ils vivent. De plus, en aidant les entreprises de secteurs essentiels à trouver les employés talentueux dont elles ont besoin, le Plan prépare la réussite à long terme de l'économie canadienne.

Le Plan d'action économique de 2013 aide les Canadiens à acquérir les compétences et à suivre la formation dont ils ont besoin pour réussir au sein de l'économie d'aujourd'hui :

- en créant la subvention canadienne pour l'emploi;
- en créant des possibilités pour les apprentis;
- en offrant des possibilités d'emploi pour tous les Canadiens.

« Où que j'aille, des dirigeants d'entreprises de toutes tailles me disent que leur principal problème consiste à trouver les gens dont ils ont besoin pour faire le travail. »

*– Perrin Beatty, président et chef de la direction
Chambre de commerce du Canada*

LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'EMPLOI – JUMELER LES CANADIENS AUX EMPLOIS DISPONIBLES

La subvention canadienne pour l'emploi constitue l'élément central du Plan d'action économique de 2013. Elle transformera la prestation de la formation aux Canadiens en mobilisant potentiellement plus de 15 000 \$ par personne, ce qui inclut une contribution fédérale maximale de 5 000 \$ et les fonds de contrepartie des provinces et territoires et des employeurs, pour s'assurer que les Canadiens ont accès à la formation dont ils ont besoin afin d'obtenir des emplois dans les domaines où la demande est forte. Une fois cette initiative entièrement mise en œuvre, elle devrait permettre chaque année à près de 130 000 Canadiens de suivre une formation dans des établissements admissibles, entre autres des collèges communautaires, des collèges d'enseignement professionnel et des centres de formation syndicale.

Les entreprises ayant un plan de formation destiné aux Canadiens au chômage ou aux Canadiens sous-employés pour leur permettre d'occuper un emploi existant ou un meilleur emploi pourront faire une demande de subvention. Les Canadiens à la recherche de formation peuvent, en partenariat avec un employeur, tirer parti de la subvention canadienne pour l'emploi.

Des négociations seront menées avec les provinces et les territoires au cours de la prochaine année concernant la conception détaillée de la subvention, en consultation avec les parties prenantes, notamment les associations d'employeurs, les établissements d'enseignement et les syndicats.

Une fois mise en place, la subvention canadienne pour l'emploi devrait mener à un nouvel emploi ou à un meilleur emploi pour les Canadiens en chômage ou sous-employés. **Elle sera mise en œuvre dans le cadre du renouvellement des ententes sur le marché du travail en 2014-2015. Pour de plus amples renseignements, visitez le site plandaction.gc.ca.**

DEMANDE DES EMPLOYEURS À L'ENDROIT DE TRAVAILLEURS

Selon les projections d'Ingénieurs Canada, 95 000 ingénieurs vont prendre leur retraite d'ici 2020, et le Canada devra composer avec une pénurie d'ingénieurs parce que ces travailleurs ne peuvent être remplacés assez rapidement.

Le Conseil sectoriel de la construction indique que, entre 2012 et 2020, le secteur de la construction aura besoin de 319 000 nouveaux travailleurs.

Pour sa part, le Conseil des technologies de l'information et des communications (TIC) déclare que, d'ici 2016, les employeurs canadiens devront embaucher près de 106 000 travailleurs dans le secteur des TIC, soit plus de 17 000 par année, ce qui pose un gros défi au chapitre du recrutement.

Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière prévoit qu'il faudra compter sur plus de 100 000 travailleurs, principalement de nouveaux travailleurs qualifiés, dans le secteur minier canadien.

Enfin, l'Organisation pour les carrières en environnement a indiqué que, du fait que 100 000 employés atteindront l'âge de la retraite au cours de la prochaine décennie, de nombreuses possibilités s'offriront aux étudiants et aux nouveaux diplômés dans ce secteur.

CRÉER DES POSSIBILITÉS POUR LES APPRENTIS

Une formation d'apprenti permet aux étudiants d'apprendre un métier tout en acquérant une expérience professionnelle pratique et rémunérée.

Dans le but de réduire encore plus les obstacles à l'agrément dans les métiers spécialisés au Canada et d'élargir les possibilités s'offrant aux apprentis, le gouvernement travaillera de concert avec les provinces et les territoires afin d'harmoniser les exigences applicables aux apprentis, et il se penchera sur le recours à des examens pratiques à titre de méthode d'évaluation relativement à certains métiers spécialisés. Ces efforts permettront à un plus grand nombre d'apprentis de terminer leur formation et favoriseront la mobilité à l'échelle du pays.

Il est également annoncé dans le Plan d'action économique de 2013 que le gouvernement va favoriser le recours à des apprentis dans le cadre des marchés fédéraux de construction et d'entretien. Le gouvernement veillera en outre à ce que les fonds transférés aux provinces et aux territoires par l'entremise du Programme d'investissement dans le logement abordable appuient le recours aux personnes suivant une formation d'apprenti. De plus, aux termes du nouveau plan Chantiers Canada pour l'infrastructure, le gouvernement encouragera les provinces, les territoires et les municipalités à appuyer le recours à des apprentis dans le cadre de projets d'infrastructure recevant des fonds fédéraux.

FAVORISER LA CRÉATION DE POSSIBILITÉS D'EMPLOI POUR TOUS LES CANADIENS

Le Plan d'action économique de 2013 appuiera la participation au marché du travail et contribuera à une main-d'œuvre plus inclusive au moyen d'un éventail de mesures, par exemple :

- Un investissement de 222 millions de dollars par année pour mieux combler les besoins des entreprises canadiennes au chapitre de l'emploi et pour améliorer les perspectives d'emploi des personnes handicapées.



- Un financement de 19 millions de dollars sur deux ans pour promouvoir l'éducation dans des domaines à forte demande comme les métiers spécialisés, les sciences, la technologie, le génie et les mathématiques.
- L'affectation de 70 millions de dollars sur trois ans pour offrir 5 000 stages rémunérés additionnels aux récents diplômés de niveau postsecondaire, qui pourront ainsi acquérir une précieuse expérience professionnelle pratique pour faire la transition vers le marché du travail.
- L'affectation de 241 millions de dollars sur cinq ans afin d'améliorer le Programme d'aide au revenu à l'intention des personnes qui habitent dans des réserves, pour aider à faire en sorte que les jeunes Autochtones acquièrent les compétences et la formation dont ils ont besoin afin d'obtenir un emploi.

APPUYER LES APPRENTIS

Depuis 2006, le gouvernement souligne l'importance de l'apport des apprentis, et il met de l'avant des programmes destinés à aider à la fois les apprentis et les employeurs qui les embauchent :

- La Subvention incitative aux apprentis est une subvention imposable de 1 000 \$ par année, à concurrence de 2 000 \$, offerte aux apprentis inscrits une fois qu'ils ont terminé la première ou la deuxième année (ou le niveau équivalent) de leur programme d'apprenti.
- La Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti est une subvention imposable d'un montant pouvant atteindre 2 000 \$, offerte aux apprentis inscrits une fois qu'ils ont terminé leur programme d'apprenti et obtenu leur certificat pour exercer l'un des métiers désignés Sceau rouge.
- La déduction des frais liés aux outils des gens de métier permet aux gens de métier de déduire de leur revenu une partie du coût des outils qu'ils doivent acheter à titre de condition d'emploi.
- Le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis encourage les employeurs à embaucher des apprentis exerçant un métier admissible. Le crédit équivaut à 10 % du salaire versé aux apprentis admissibles au cours des deux premières années de leur contrat, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par apprenti par année.

Pour apprendre comment tirer parti de ces programmes, visitez le site plandaction.gc.ca.



Pour en savoir plus

plandaction.gc.ca

1 800 0-Canada (1-800-622-6232)

1-800-926-9105 (ATS)



This document is also available in English.

Les mesures budgétaires sont assujetties à l'approbation parlementaire.